

Programmes de bourses et de subventions 2012-2013 du FRSQ

La description des programmes de bourses et de subventions 2012-2013 offerts par le FRSQ est maintenant affichée dans son site Web (http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/financement/programmes/programmes_2012_2013.shtml). Les formulaires électroniques, quant à eux, seront disponibles à compter du **12 juillet**.

Des documents en format électronique

Parmi les nouveautés cette année, les documents exigés antérieurement en format papier sont maintenant demandés **en format électronique** pour l'ensemble des documents joints à la demande pour tous les programmes, à l'exception des formulaires de demandes de subventions de groupes, de centres et de réseaux thématiques de recherche.

Une nouvelle mesure pour favoriser la recherche intersectorielle

Des modifications importantes ont été apportées aux Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec dans le but de favoriser le développement de la recherche intersectorielle au Québec. Ces modifications permettent désormais la multiple appartenance des chercheurs à des infrastructures majeures financées par l'un ou l'autre des trois Fonds de recherche du Québec.

Ainsi, un chercheur peut maintenant participer comme membre régulier à deux infrastructures majeures financées par l'un ou l'autre des Fonds de recherche du Québec. Un chercheur a le statut de membre régulier d'une infrastructure majeure si son pourcentage d'implication est d'au moins 50 %.

Les infrastructures considérées comme majeures sont les groupes et les centres de recherche (FRSQ), les Instituts universitaires et les Centres affiliés universitaires (FQRSC) et les regroupements stratégiques (FQRNT et FQRSC).

Dans des cas exceptionnels, un chercheur peut participer, comme membre régulier, à plus de deux infrastructures majeures. Pour ce faire, il doit en démontrer le bien-fondé, répartir son temps de recherche entre ces infrastructures pour un maximum de 100 %, préciser le temps consacré à chacune et obtenir l'autorisation des Fonds de recherche du Québec. Il est possible de faire la demande du formulaire prévu à cet effet à l'adresse suivante : infrastructure@frsq.gouv.qc.ca.

Le suivi des demandes déposées sera effectué à tour de rôle par les Fonds. En 2011-2012, le FQRSC a été désigné comme le responsable du suivi.

Lire l'article 2.4 des *Règles générales communes* :

http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/financement/regles_generales_2012_2013/regles_gen.shtml

De nouveaux programmes

En plus de pouvoir faire une demande de bourse ou de subvention au FRSQ, les chercheurs du Québec pourront participer cette année à un appel de projets Québec-Europe (ERA-AGE2) sur le vieillissement. Chaque projet devra être présenté par une équipe de chercheurs provenant d'au moins **trois** pays différents parmi les pays participant à cet appel de propositions.

Par ailleurs, le FRSQ s'est joint très récemment à un appel européen pour financer des projets de recherche internationaux sur le **développement et l'optimisation des biomarqueurs de maladies neurodégénératives**. Chaque projet devra être présenté par une équipe de chercheurs provenant d'au moins **quatre** pays différents parmi les pays participant à cet appel de propositions. Les demandes devront être soumises au plus tard le **5 septembre** 2011. Voir les détails du concours : Joint Programme in Neurodegenerative Diseases (JPND) : www.neurodegenerationresearch.eu.

Enfin, dans le cadre du programme de stages de recherche Mitacs Accélération Québec, les étudiants aux cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux auront la possibilité de faire des stages en entreprise, par exemple dans une compagnie biopharmaceutique, et en milieu universitaire.

Des modifications aux programmes existants

Le détail des modifications apportées cette année aux programmes de bourses et de subventions est présenté dans chacune des fiches correspondantes.

À titre d'exemple, les chercheurs qui font une demande de bourse de carrière de niveau junior 1 n'auront plus à passer d'entrevue. Par ailleurs, les grilles d'évaluation pour les programmes de bourses de formation et de bourses de carrière sont maintenant disponibles dans la boîte à outils des fiches de programmes.

Enfin, en ce qui a trait à la plupart des programmes de subventions de recherche, une clarification est apportée : seuls les chercheurs ayant obtenu le statut de chercheur-boursier junior 1 au moment de la demande sont admissibles.

Consulter la liste de l'ensemble des programmes de bourses et de subventions 2012-2013 :

http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/financement/programmes/programmes_2012_2013.shtml